



Titre ou carte de séjour long durée

Par **rajae**, le **27/04/2011** à **15:50**

Bonjour, rnje souhaitait savoir si il ya possibilité de demander à ma mère un titre de séjour long durée, rnson but n'est ni venir s'installer en france ni y travailler, elle a un enfant en bas age, un mari au maroc une maison des actions, c'est une mere au foyer, le seul but c'est ne pas être obligé de passer par la case mairie passage au consulat attente pour des visites qui peuvent prendre une semaine du fait de ses contraintes avec les études de son fils, rnj'aimerais savoir si il y a possibilité et comment proceder pour lui faire un sorte de laisser passer lui permettant de venir voir ses enfants en france et/ou en europe sans qu'a chaque fois refaire toutes les demandesrnrnmerci d'avance

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **14:16**

Il existe un visa spécial : entrées multiples, valable 5 ans, ne pas dépasser des séjours de 90 jours sur 180 jours glissants. On peut donc aller et venir en France pour des courts séjours pendant 5 ans. Ce visa est annoncé comme ayant été fait pour les gens se déplaçant pour leur travail. Elle peut tenterSinon, pour la France uniquement, elle peut demander un visa long séjour "visiteur" puis une fois en France, une carte de séjour visiteur. Elle doit avoir les moyens de vivre en France sans travailler, avoir une assurance-santé personnelle (pas l'assurance rapatriement qu'on prend pour venir en court séjour, une vraie assurance, comme la sécu, mais privé, ça coute très cher)